

28 ème RALLYE REGIONAL DES MONTS DU LYONNAIS

le 10 & 11 Avril 2010

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRE

Parution du règlement : le **Lundi 8 Mars 2010**

Ouverture des engagements : le **Lundi 15 Mars 2010**

Clôture des engagements : le **lundi 29 Mars 2010**

Parution du road-book : le **lundi 29 Mars 2010**

Dates et heures des reconnaissances : le **Samedi 3 Avril** et le **Dimanche 4 Avril 2010** de **9h à 19h**

Vérification des documents : le **Samedi 10 Avril 2010** de **8h à 11h 45** à la **salle polyvalente**

Vérification des voitures : le **Samedi 10 Avril 2010** de **8h 15 à 12 heures**, **place du château**

Heure de mise en place du parc de départ : **8 Heure**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 10 Avril 2010** à **11h30 Salle polyvalente**

Publication des équipages admis au départ : **Samedi 10 Avril 2010** à **14h**

Départ première étape place du château de Ste Foy l'Argentière **Samedi 10 Avril 2010** à **15h**

Arrivée première étape parking salle polyvalente de Ste Foy L' Argentière **Samedi 10 Avril 2010** à **16h13**

Publication des résultats de la première étape **Samedi 10 Avril 2010** à **19h**

Départ deuxième étape parking salle polyvalente de Ste Foy L' Argentière **Dimanche 11 Avril 2010** à **8h**

Arrivée deuxième étape parking salle polyvalente de Ste Foy L' Argentière **Dimanche 11 Avril 2010** à **15h21**

Vérification finale : **Dimanche 11 Avril 2010** à **17h30**

Publication des résultats du rallye : **Dimanche 11 Avril 2010 30 Mn après l'arrivée de la dernière voiture**

Remise des prix salle polyvalente de Ste Foy L' Argentière **Dimanche 11 Avril 2010** à **19h30**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CENTAURE organise le 10 et 11 Avril 2010 le 28 eme Rallye des MONTS DU LYONNAIS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R34** en date du **21/01/2010**

Et par le comité régional visa n° **R2** en date du **18/01/2010**

Comité d'Organisation :

Président : Bernard COCHET

Membres : Hervé VERICEL, Robert MOLINES, Luc DESAINTEJEAN,

Les membres de l' ASA CENTAURE et du TT TEAM

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA CENTAURE**

125 Rte de Paris

69260 Charbonnières les Bains

Téléphone / Fax : **04.72.59.05.67**

Permanence du Rallye jusqu'au **Vendredi 9 Avril 2010** au secrétariat du Rallye le lundi et le jeudi de **17h à 21h**

A partir du **samedi 10 Avril 2010** salle polyvalente de Ste Foy L' Argentière **tel : 04.74.26.18.73**

Organisateur technique

Nom T.T. TEAM Hervé VERICEL

Adresse : Chemin du perrin 69610 Ste Foy L' Argentière

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. MORANGE Robert	Licence n° 1981
Membres du collège :	M. SAPIN Jacques	Licence n° 5008
	M. GUIGUET Michel	Licence n° 14107
Directeur de Course :	M. HURARD Albert	Licence n° 1057
Directeur de Course Adjoint :	M. MOCELLIN Denis	Licence n° 3310
	Mme. HURARD Josiane	Licence n° 1053
Directeur de Course délégué sécurité:	M GUINAMARD Jacques	Licence n° 15195
Directeur de Course délégué	M.BERERD Jean Paul	Licence n° 14166
aux épreuves spéciales :	M. GIBILLY Christian	Licence n° 3302
Médecin Chef :	le Dr LAYE Jean Marc	
Commissaires Techniques :	M. BILLOUD Alain	Licence n° 13082
	M. JAMET Michel	Licence n° 189386
	M. MILLAMAND Gerard	Licence n° 29575
Commissaire Technique responsable :	M. CARRE Jean Claude	Licence n° 13049
Chargés des relations avec les concurrents :	M. COSTE Raymond	Licence n° 41191
	M.	Licence n°
Chargés des relations avec la presse :		Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye des MONTS DU LYONNAIS compte pour la coupe de France des Rallyes, le Challenge Du Comité RHÔNE ALPES.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : **samedi 10 Avril 2010**

de **8 h à 11h45** à : salle polyvalente de Ste Foy L' Argentière

Les vérifications techniques auront lieu le **samedi 10 Avril 2010 de 8h15 h à 12h** ,place du chateau

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage Rossandes, Rte de Lyon à Ste Foy L' Argentière

Taux horaire de la main d'œuvre : 42 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye DES MONTS DU LYONNAIS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **29 Mars 2010**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **260 €**

- sans la publicité facultative des organisateurs : **520 €**

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aura été refusé

- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

Les droits d'engagement seront remboursés au concurrent qui pour des raisons majeurs n'aurait pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisation par lettre recommandée ou par fax.

La retenue sera :

30% pour les demandes reçues jusqu'à 8 jours avant l'épreuve (jusqu' **au 2 avril 2010**)

50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications (à **partir du 3 avril 2010**).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 3.3 ORDRE DE DEPART

- 3.3.1** - Pour la 1^{ère} étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, Le plus petit partant en tête.
- Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprise (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "super rallye" Par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2 L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivants :

Série 1 : Pilotes classée par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classée par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaire FFSA Rallye (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaire FFSA Rallye (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) Ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance obligatoire et réglementée sur le parking SNCF de Ste Foy

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront définies par un additif organisation

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye des MONTS DU LYONNAIS représente un parcours de 155.2 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.5 km.

Les épreuves spéciales sont : Ste Foy l' Argentière (3 fois) et Meys (3 fois)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

TRES IMPORTANT : les reconnaissances sont autorisées le samedi 3 Avril 2010 et le 4 Avril 2010 de 9h à 19h. Les reconnaissances sont donc formellement interdite en dehors de ces horaires. Seulement 3 passages au total par ES et par concurrent. La vitesse est limitée à 50 km/h aux abords des habitations. Une grande prudence doit être observée.....L'utilisation de la CB est interdite La réglementation de la F.F.S.A. en matière de reconnaissance est à respecter en tout point, ainsi que le code de la route.

De nombreux contrôles seront effectués par le service de gendarmerie, et par les responsables de l' A.S.A CENTAURE. En cas de non respect de ces dispositions, des sanctions très sévères seront appliquées aux contrevenants. Le comité d'organisation vous remercie à l' avance de votre compréhension.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Brassard Rouge
- Chef de poste : Chasuble Jaune
-

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Prix en espèces :

RANG	GENERAL	GROUPE (X4)			CLASSE (X14)	Féminin
		1 partant + 2 partants + 3 partants				
Premier	320	80	120	160	130 si 1 partant sinon 260	130
Deuxième	236		70	110	130 + de 4 partants	70
Troisième	160			50	100 + de 8 partants	
Quatrième	90				70 + 12 partants	
Cinquième	66					

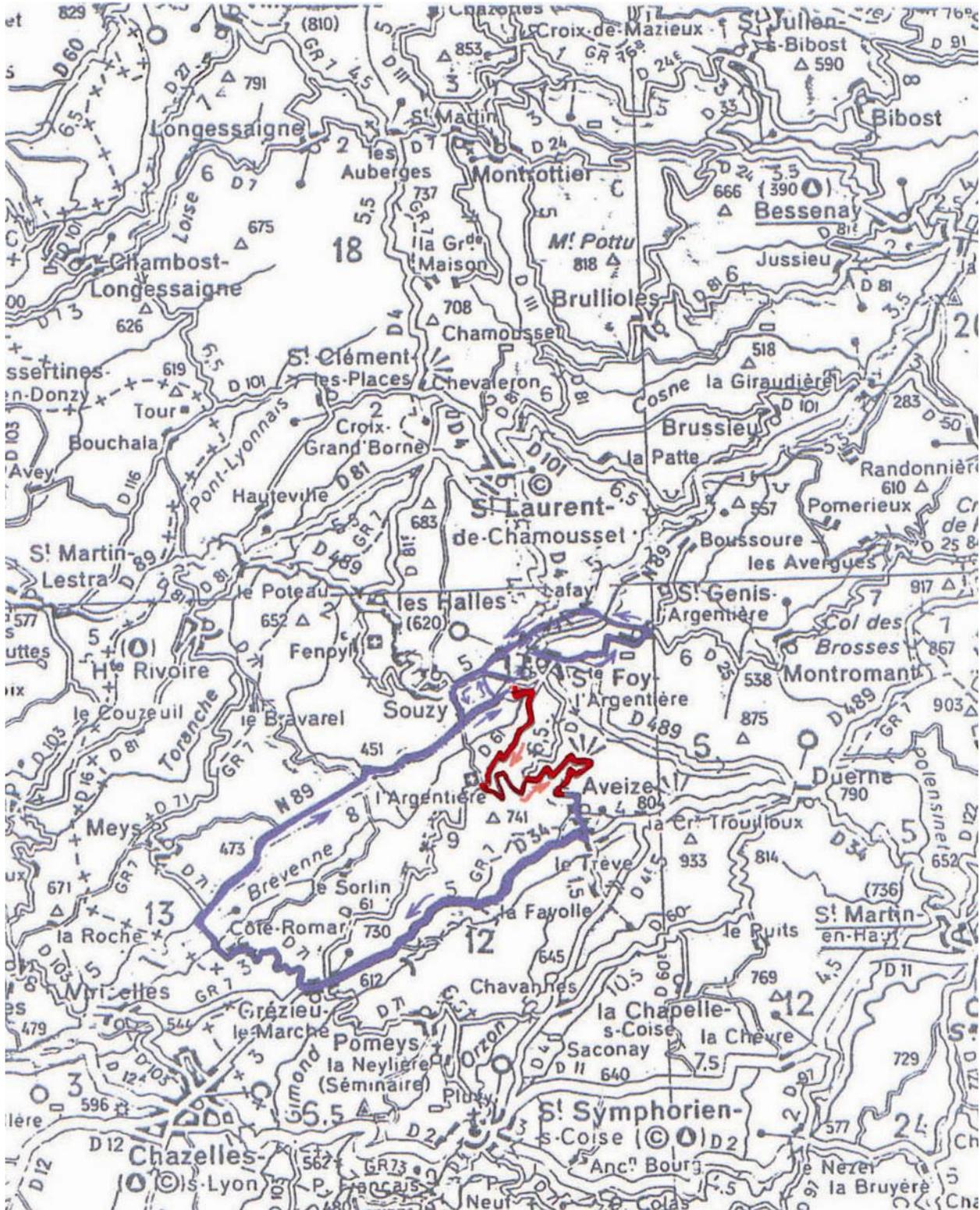
Coupes (Pilote – Co-pilote)

- Une coupe à chacun des cinq premiers du classement général
- Une coupe à chacun des trois premiers de chaque Groupe
- Une coupe à chacun des deux premiers de chaque Classe (Trois si plus de 9 partants)
- Une coupe au premier équipage féminin

Les coupes du Groupe et de la Classe ne sont pas cumulables.

Trois coupes seront remises à des commissaires de route désignés au sort.

ES SAMEDI 10 AVRIL 2010 STE FOY L'ARGENTIERE



ES DIMANCHE 11 AVRIL 2010 MEYS / STE FOY L'ARGENTIERE

